



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organisation de la production

Question écrite n° 39315

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les préoccupations exprimées par les producteurs bourguignons regroupés au sein du Groupement d'intérêt économique lait viande Bourgogne (GLVB), s'agissant des crédits contractualisés dans le cadre du contrat de plan État-région 2000-2006. Alors que le bilan synthétique des quatre années du contrat de plan démontre la pertinence des actions menées dans le cadre des programmes pluriannuels, ainsi que les améliorations à prévoir et les besoins financiers non couverts, les éleveurs s'inquiètent vivement des conditions dans lesquelles les crédits d'État affectés à l'OFIVAL et à l'ONILAIT dans le cadre du 12e contrat de plan seront versés, en 2004, à ces offices, selon le niveau défini lors de sa contractualisation. En effet, en 2003, le Gouvernement avait réexaminé le niveau de la participation de l'État aux actions d'orientation prévues dans le contrat de plan et réduit, à hauteur de 13,6 %, les crédits de l'OFIVAL qui devaient y être consacrés, remettant en cause les choix stratégiques retenus conjointement par l'État et la profession en 2000, qui s'inscrivaient dans une logique d'accompagnement des producteurs sur une durée de sept ans. L'annonce de cette diminution était intervenue alors que tous les programmes pour l'année 2003 avaient été débattus au sein de chaque filière et déposés, obligeant ainsi la profession à des arbitrages difficiles. Les producteurs qui travaillent activement à la définition des programmes 2004 s'interrogent, dans un contexte d'austérité budgétaire qui conduit le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à imposer aux membres du Gouvernement la mise en réserve des crédits votés par la représentation nationale pour leur ministère, sur les intentions du Gouvernement s'agissant du financement des offices et sur sa volonté à engager les moyens nécessaires à la modernisation des exploitations et à l'organisation et au développement technico-économique des filières, dans un secteur d'activité soumis à des obligations réglementaires contraignantes et coûteuses liées notamment à la réforme de la PAC, et exposé à de fortes pressions concurrentielles. Ils s'interrogent plus largement sur le devenir, à moyen et long termes, des offices d'intervention agricole et sur les conséquences de leur éventuelle mutation sur le financement des GIE, outils pertinents de concertation, de développement et de dynamisme économique des filières. Ils souhaiteraient pouvoir obtenir des assurances sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement respectera les engagements pris par l'État, contractualisés dans le cadre de plan État-région. Aussi, considérant l'enjeu, en termes de développement économique et de dynamisation des territoires ruraux bourguignons, que représentent les actions menées par le Groupement lait viande Bourgogne en relation avec les offices, il lui demande de bien vouloir considérer avec toute l'attention qu'elles méritent les inquiétudes légitimes exprimées par les producteurs qu'il rassemble, de veiller au maintien du niveau de la participation de l'État aux actions définies dans le 12e contrat de plan État-région et d'honorer ainsi la parole de l'État.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité doit participer, comme les autres départements ministériels, à l'effort nécessaire de maîtrise des finances publiques dont notre pays a besoin. Ainsi, des réserves de précaution ont été constituées au cours de l'année 2004 pour contenir le déficit public tout en faisant face aux dépenses imprévues. Les actions contractualisées, au même titre que les autres actions

menées par les offices, ont été réexaminées pour l'année 2004, en cherchant, comme cela a été le cas en 2003, à préserver le socle des actions qui peuvent être financées dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39315

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3384

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1886